

# L'industrie française de la gestion d'actifs

## Une industrie dynamique et solide au service des épargnants/investisseurs

Dynamique et solide, l'industrie française de la gestion d'actifs se situe au carrefour des circuits financiers, entre les investisseurs qui cherchent l'équilibre rendement / risque le mieux adapté à leurs besoins et les entreprises, qui cherchent des financements. Avec près de 4 000 Mds € sous gestion à fin 2017, la gestion française tient la 1<sup>ère</sup> place européenne continentale pour la gestion financière (fonds et mandats).

## Un rôle essentiel dans le financement de l'économie

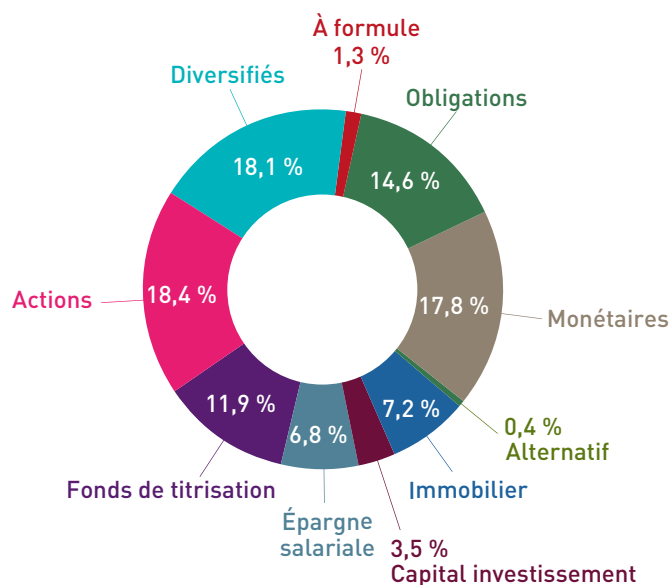
Une étude de l'AFG rappelle l'importance des placements réalisés par les sociétés de gestion françaises, et fait aussi ressortir au moins deux biais domestiques d'investissement positifs :

- ▶ Un "biais domestique d'allocation" privilégie le placement local créant une base de capital élargie pour le financement de notre économie :
  - près de la moitié des encours investis en actions et environ 40 % du portefeuille obligataire sont au bénéfice des émetteurs français.
  - des taux de détention significatifs par les gestions du stock de titres émis en France : près de 20 % des actions cotées françaises, dont 25 % des *small-mid caps* ; 25 % des obligations d'entreprises ; 20 % des obligations émises par l'État français ; 40 % du stock de certificats de dépôts émis par les banques.
- ▶ Un "biais domestique de maturité longue" favorise le financement stable des émetteurs obligataires français.

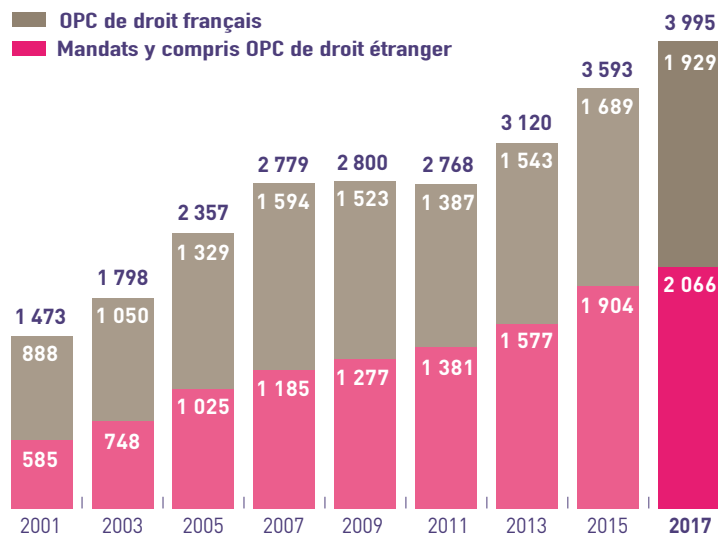
## L'industrie française de la gestion d'actifs

- ▶ **630 sociétés de gestion de portefeuille (SGP), généralistes ou spécialistes** (gestion active, gestion quantitative, performance absolue, gestion alternative, capital investissement, gestion d'actifs immobiliers, ISR...) dont **200** créées ces cinq dernières années
- ▶ Plus de **450 sociétés de gestion entrepreneuriales**
- ▶ **4 groupes français parmi les 25 premiers groupes de gestion mondiaux**
- ▶ **4 000 Mds €** sous gestion : **1 950 Mds €** en fonds de droit français et **2 050 Mds €** en gestion de mandats et de fonds de droit étranger
- ▶ **11 000 fonds d'investissement**, dont 30 % de UCITS (OPCVM) et 70 % de FIA (Fonds "alternatifs")
- ▶ **1<sup>ère</sup> place européenne continentale** pour la gestion financière (fonds et mandats)
- ▶ **1 écosystème riche en métiers et compétences** (ex.: 3 dépositaires français parmi les 10 premiers mondiaux)
- ▶ **85 000 emplois dans la gestion pour compte de tiers** dont **26 000** propres aux SGP
- ▶ Plus de **50 %** des SGP distribuent leurs OPC à l'étranger
- ▶ Plus de **500 Mds €** gérés pour des clients non-résidents

## Encours des OPC de droit français (1 929 mds € à fin 2017)



## Actifs gérés pour compte de tiers sur le marché français (Montants en milliards d'euros)



Source : AMF/ BDF / estimations AFG à fin 2017

## Un juste équilibre entre innovation financière et protection de l'investisseur

Notre industrie a, au fil des ans, construit un modèle compétitif et efficient basé sur d'importants atouts :

- ▶ Une compétence de longue date en gestion financière pour compte de tiers, appuyée sur une forte culture de l'innovation dans un cadre maîtrisé
- ▶ Une régulation efficace favorisant à la fois la protection de l'investisseur et le développement des acteurs de l'industrie
- ▶ Une attention forte portée au contrôle des risques et à la prévention des conflits d'intérêts
- ▶ Une neutralité fiscale (pas d'imposition au niveau des fonds)
- ▶ Un important niveau d'épargne et des modes de distribution solides et diversifiés
- ▶ Une mobilisation des gérants dans le dialogue avec les sociétés cotées

## L'AFG : l'association professionnelle de la gestion d'actifs

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective via les organismes de placement collectif (OPC).

Ses membres sont les sociétés de gestion, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires, d'assurances ou de gestion, français ou étrangers. Depuis 2009, l'AFG accueille des "membres correspondants" (79 à fin 2017) représentatifs de l'écosystème de la gestion : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales.

*La gestion d'actifs, une force au service des épargnants  
et du financement de notre économie.*